

# INCENDIE - VOL - MALVEILLANCE



***EN FRANCE ,  
UN VOL TOUTES  
LES 3 MINUTES\****

***En matière de sécurité,  
quoi de plus sûr  
qu'une marque  
recommandée  
par les assureurs ?***



***Votre sécurité mérite une marque***



## ***Qu'est-ce que la marque A2P ?***

**L**a marque A2P est une marque collective, une reconnaissance officielle, délivrée par le CNPP, organisme certificateur reconnu par la profession de l'assurance, qui distingue des matériels de protection contre l'intrusion et contre l'incendie qui, par leur résistance, garantissent une sécurité renforcée.

Plus de 500 produits ont obtenu, à ce jour, le droit de porter la marque A2P, dans un nombre toujours croissant d'applications, telles que :

- verrous et serrures de bâtiments,
- coffres-forts et coffres domestiques, coffres pour automates bancaires, systèmes de neutralisation des billets,
- serrures de coffres,
- portes fortes, chambres fortes préfabriquées,
- blocs portes de bâtiments,
- fermetures de bâtiments (volets de sécurité, fenêtres et portes-fenêtres),
- composants de systèmes d'extinction automatique à gaz,
- composants de systèmes de détection intrusion (conjointement avec la marque NF).

# ***Pourquoi cette certification A2P ?***

**U**ne protection efficace des personnes et des biens contre l'incendie ou l'intrusion exige des techniques et des matériels toujours plus performants.

La certification est la meilleure formule pour répondre à ces exigences d'excellence et de performance.

Les assureurs ont la mission de couvrir et financer les risques et ont aussi un rôle de conseil et de prévention. Pour ces raisons, en concertation avec les pouvoirs publics, les professionnels de la sécurité et les utilisateurs, ils ont développé trois systèmes de certification, A2P, APSAD et A2P Service.

A2P Service recouvre la certification de service pour la pose et l'après-vente d'équipements de protection mécanique contre la malveillance.

APSAD recouvre la certification de service pour l'installation et la maintenance des systèmes de sécurité dans le domaine de l'incendie et de la malveillance.



*La procédure de contrôle du CNPP passe par des essais de laboratoire. Ci-dessus, essai de résistance de coffre-fort.*

# Comment est-elle obtenue ?

**L**a certification A2P est une démarche volontaire d'un fabricant qui soumet au contrôle du CNPP, organisme certificateur, un matériel donné pour prouver ses performances et sa fiabilité avant sa mise sur le marché.

La certification A2P est obtenue après un audit du fabricant et des tests en laboratoires. Sur la base d'un référentiel précis définissant plusieurs niveaux de résistance requis, ces essais reproduisent le plus fidèlement possible les conditions rencontrées lors du risque, par exemple, les «techniques» des cambrioleurs. Des contrôles périodiques sont effectués en vue du maintien de la certification.

Pour chaque application, plusieurs niveaux sont définis en fonction de la résistance recherchée.

Par exemple, pour les serrures, il existe trois classes, de 1 à 3 étoiles.



Mais attention, certaines serrures sont vendues avec de simples étoiles : méfiance; si le logo A2P n'y figure pas, les étoiles ne donnent aucune garantie !

# ***Quelles garanties et quels avantages en retirer ?***

- A2P offre la garantie d'une qualité reconnue par les professionnels de la sécurité. Chaque produit fabriqué est totalement conforme au modèle testé.
- A2P permet d'être certain d'investir dans un équipement répondant à un cahier des charges rigoureux.
- A2P est une marque recommandée par la profession de l'assurance. Choisir A2P c'est apporter à l'assureur la preuve que l'on a bien cherché à prendre toutes les précautions possibles.
- Les produits A2P, en cas de vol, permettent presque toujours d'apporter la preuve de l'effraction exigée par les contrats d'assurance.
- Les produits A2P, conçus et testés pour être résistants, sont des produits durables dans des gammes suivies.

# Comment trouver les produits certifiés A2P ?



**T**ous les produits certifiés A2P sont facilement identifiables au moment de l'achat.

Le marquage apparaît sous deux formes :

- l'étiquetage porte la marque A2P et la classe de résistance du produit ;
- un marquage indélébile (gravure ou plaque rivetée) directement sur le produit.



## **Pour en savoir plus**

[certification@cnpp.com](mailto:certification@cnpp.com)

## **Pour trouver les listes des fabricants des produits titulaires de la marque A2P**

[www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)



### **CNPP**

Route de la Chapelle Réanville - CD 64 - BP 2265

F 27950 SAINT MARCEL

Téléphone 33 (0)2 32 53 63 60

Télécopie 33 (0)2 32 53 64 66

[www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)

**CNPP, expert en prévention et en maîtrise des risques**